

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "insertion des jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires du RSA" : convention avec l'association unis cité Méditerranée.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association unis cité Méditerranée relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement professionnel.

L'association propose l'action « insertion des jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires du RSA » en faveur de 62 jeunes, dont 25 BRSA ou ayants droits de parents BRSA, sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône.

Cette mobilisation des jeunes en difficulté d'insertion (de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'étude) se concrétise par un programme d'accompagnement personnalisé et adapté dans le cadre du service civique et par l'accomplissement d'une ou plusieurs missions d'intérêt général, au sein principalement de structures associatives.

L'action leur offre la possibilité, de s'engager dans le cadre d'un service civique à temps plein et en équipe, sur des missions d'utilité sociale (handicap, solidarité intergénérationnelle, prévention des incivilités en milieu scolaire). Les jeunes développent ainsi de nouvelles compétences (savoir-être et savoir-faire), rencontrent des entreprises, définissent un projet professionnel et se confrontent ainsi au monde du travail. Cette action de remobilisation constitue un réel tremplin vers une insertion professionnelle.

Le programme d'accompagnement général est construit autour de 3 axes majeurs : la formation citoyenne et civique, l'accompagnement aux projets d'avenir, la découverte du monde de l'entreprise. Des modules de formation complètent le parcours d'accompagnement du participant et concernent les thématiques suivantes : bilan personnel et connaissance de soi, valorisation du service civique dans son projet personnel, valorisation du service civique en direction de volontaires en difficulté.

Les objectifs quantitatifs de l'action sont les suivants :

- 100 % des volontaires doivent avoir acquis une meilleure connaissance de l'entreprise au terme de leur volontariat ;

- 80 % des volontaires doivent pouvoir définir et mettre en œuvre un projet professionnel à l'issue de l'action.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/11/2018 au 31/10/2019 :

62 jeunes, dont 29 BRSA ou ayants droits, mobilisés en service civique ont été accompagnés. Sur les 29 jeunes BRSA ou ayants droits, 64 % sont des femmes et 36 % sont des hommes. Les résultats à l'issue de l'action sont positifs à 59 % :

- 3 CDI supérieurs à 1 mi-temps ;
- 1 CDD à temps plein supérieur à 6 mois ;
- 4 CDD supérieurs à mi-temps et à 6 mois ;
- 1 CDD à temps plein inférieur à 6 mois ;
- 2 CDD inférieurs à mi-temps et à 6 mois ;
- 6 entrées en formation qualifiante.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/11/2019 au 30/06/2020 :

62 jeunes, dont 29 BRSA ou ayants droits, mobilisés en service civique ont été accompagnés. Sur les 29 jeunes BRSA ou ayants droits, 66 % sont des femmes et 34 % sont des hommes, 23 résidents à Marseille, 3 sur le territoire Aix-Gardanne, 2 sur le territoire Istres-Martigues-Marignane-Vitrolles et 1 sur le territoire d'Aubagne-La Ciotat.

Les résultats de l'action seront connus à compter de septembre 2020 compte tenu de la date de sortie de l'action (juin 2020) et de la mise en œuvre d'un suivi post-action à 3, 6 et 9 mois à l'issue de la sortie de l'action.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association unis cité méditerranée selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 25 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL